

TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI
GEBIED

DIRECTION PROVINCIALE DU PERSONNEL.

Rappelez dans la réponse
la date et le numéro.
In het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op het n°

du 19.....

van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Usukuma, le 30 juin 1954.
de

N° 12/ 4875 /1660 /B.15

Signalement au 1.1.1955

A Monsieur le Chef du Service de
l'Agriculture, à

U S U M B U R A.

Ruhengeri



2392

Monsieur le Chef de Service,

Je vous serais obligé de vouloir bien
faire parvenir au Service du Personnel pour le 25 juillet au
plus tard les bulletins de signalement des agents des 3^e et 4^e
catégories mis à votre disposition (4 exemplaires, sauf pour les
agents appartenant à une administration métropolitaine: 6 exemplaires).

Le bulletin destiné à l'agent devra lui
être transmis par vos soins pour cette même date.

Les accusés de réception des agents
devront être transmis au Service du Personnel dès qu'ils vous
parviendront.

Le Service du Personnel assurera la
transmission des bulletins destinés aux agents se trouvant en
congé. A cet effet il conviendra de lui faire parvenir ce bulletin
accompagné du formulaire de transmission signé par vous, le tout
sous enveloppe portant le nom et le grade de l'intéressé.

Pour le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
Le Secrétaire Provincial,
P. LEROY,

P. Leroy